

AIDE AU PERMIS POUR LES APPRENTIS

Les apprentis peuvent bénéficier d'une aide de 500 €, cumulable avec toutes les autres aides perçues par le bénéficiaire, y compris les prestations sociales.

Les conditions pour y prétendre sont :

- être majeur
- être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution
- être engagé dans la préparation des épreuves du permis de conduire B

Pour l'obtenir ils doivent s'adresser à leur centre de formation d'apprentissage (CFA).

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/aide-au-financement-du-permis-de-conduire-b>

Ministère du Travail :

127 rue de Grenelle

75007 - Paris

<https://travail-emploi.gouv.fr/>